



CERTIPHYTO :

« Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques, décideur en entreprises NON soumises à agrément »

Raisonner l'utilisation des produits
Appliquer en minimisant les risques
Respecter la réglementation

Modalités d'obtention

- ✓ Obtention initiale
 - Diplôme de moins de 5 ans
 - Formation avec test (2 jours)
 - Test Seul (seuil 15/30)
- Renouvellement
 - Diplôme de moins de 5 ans
 - Formation (1 jour)
 - Test Seul (seuil 15/30)



Publics concernés

« *Toutes personnes en contact direct ou indirect avec les produits* »

- ✓ Entrepreneur Agricole, Collectivité
- ✓ Employés agricoles et agents des collectivités

Financement

- ✓ OPCA : (FAFSEA, VIVEA...)
- ✓ Fonds propres

Déroulement

- ✓ Sessions de formation en entreprise
- ✓ Sessions de regroupement à Vire

Vous êtes intéressé – pour en savoir plus, contactez

CFPPA de VIRE

Route de Caen – BP 66000 - 14508 VIRE cedex

☎ 02.31.66.30.20 Fax : 02.31.66.30.29

Responsable de formation : Mathieu DOMAGNE

Email : mathieu.domagne@educagri.fr –